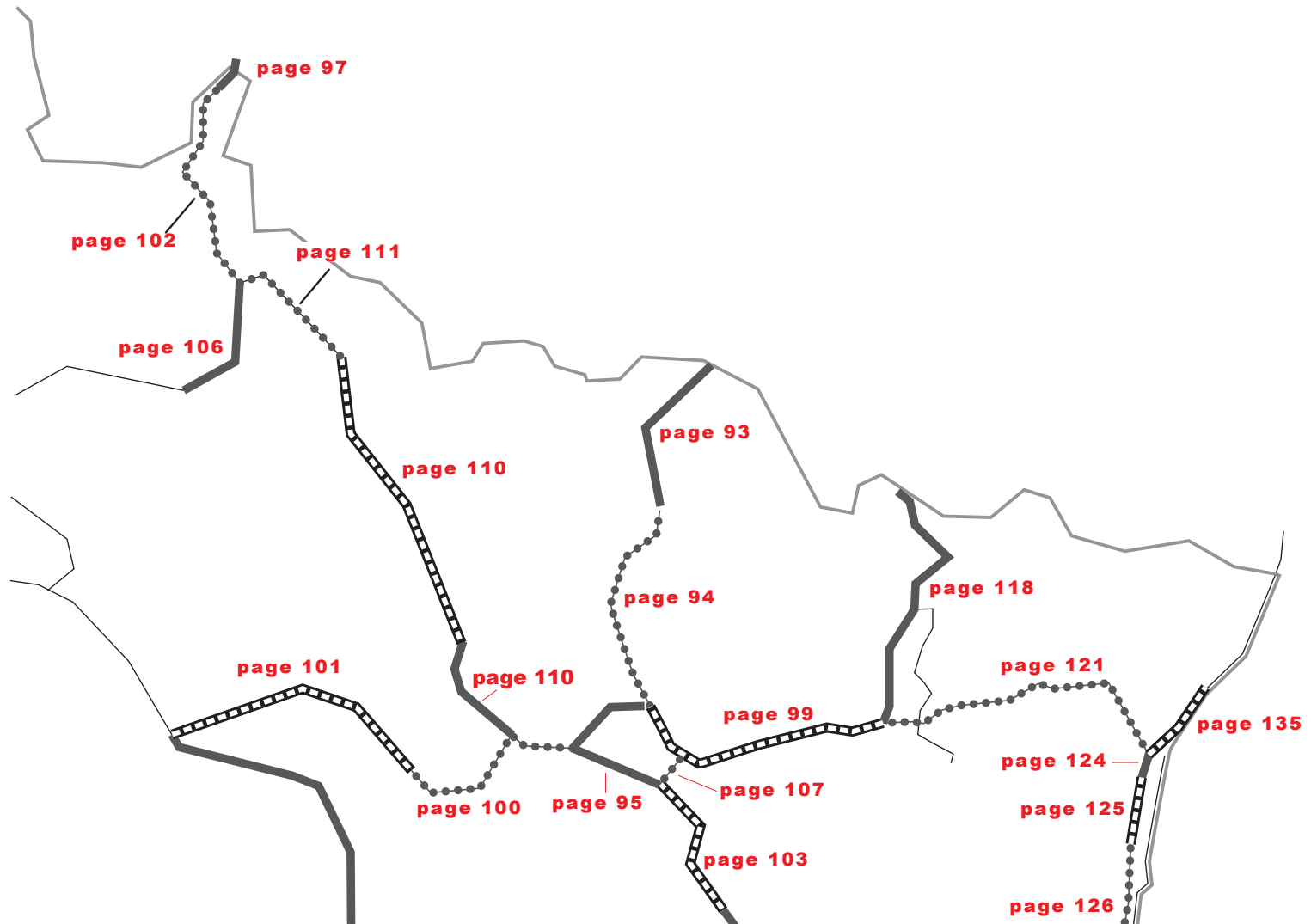
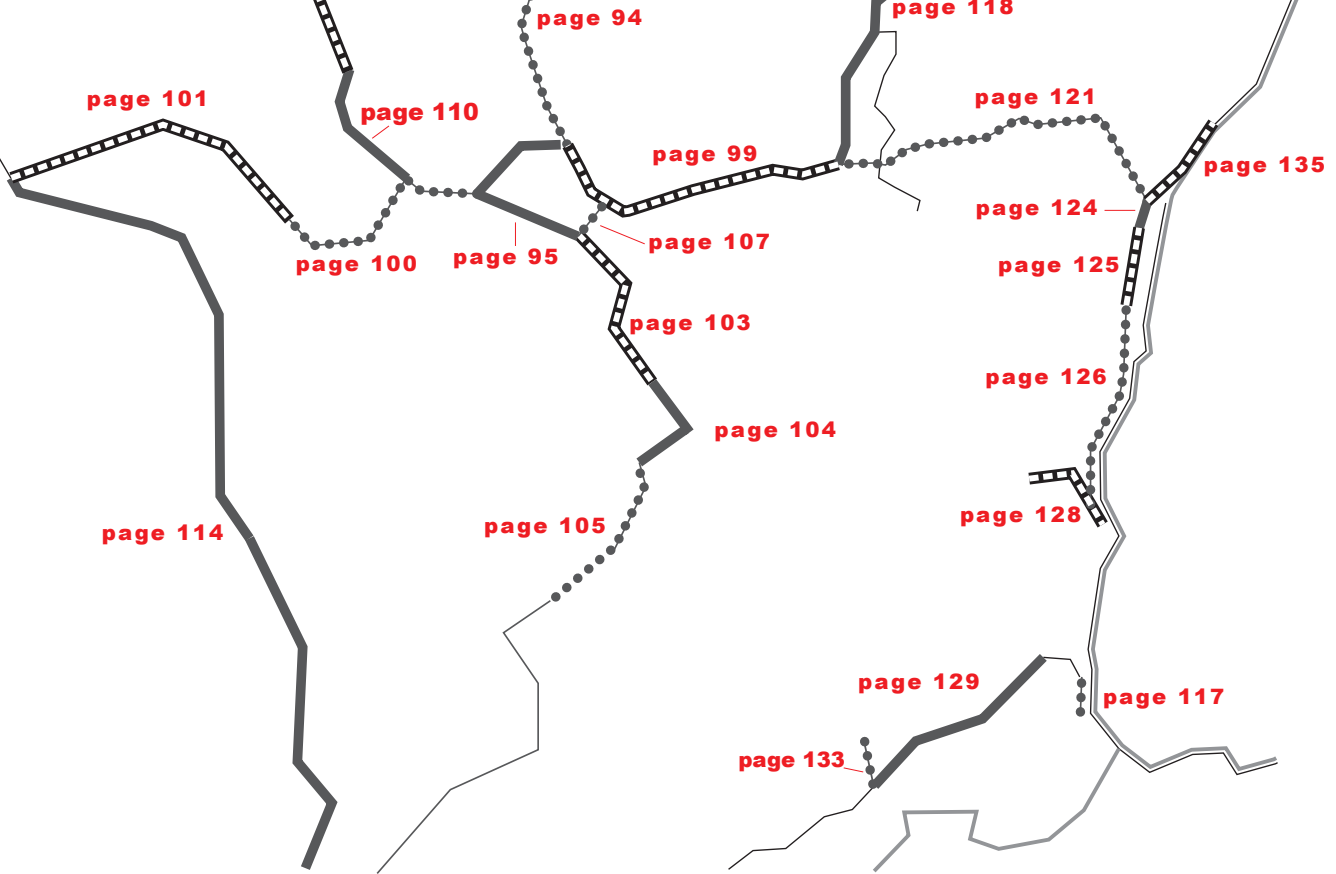


voies de l'Est





voies de l'Est

Obligation d'annonce: sur l'ensemble du réseau géré par le service de la navigation du Nord-Est, tous les bateaux de commerce et les convois de bateaux de plaisance doivent annoncer leur entrée sur le réseau ou leur départ d'un des ports du réseau, en indiquant avant 15 h 00, pour un voyage le lendemain, leur destination. Cette obligation ne concerne pas la **Moselle canalisée** de **Clévant** (port de Frouard) à **Apach**.

Les convois de bateaux de plaisance peuvent disposer des horaires de commerce sous réserve d'effectuer la procédure d'annonce prévue ci-dessus.

la Moselle, ouvrages d'Apach à Talange



Fermé du 24 décembre à 16 h 30 au 26 décembre à 16 h 30 et du 31 décembre à 14 h 00 au 1^{er} janvier à 14 heures.

tous les jours



Pour les bateaux de plaisance, la navigation est limitée à la période diurne.

- navigation libre
- navigation programmée
- service spécial d'éclusage
- fermeture d'ouvrages

la Moselle, ouvrages de Metz à Clévant



Jours de fermeture aux écluses de Clévant, Custines, Blénod les pont à Mousson, Pagny sur Moselle, Ars sur Moselle : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant les jours de fermeture).

Jours de fermeture à l'écluse de Metz : du 24 décembre à 16h30 au 26 décembre à 16h30 et du 31 décembre à 14h00 au 1^{er} janvier à 14h00.

tous les jours

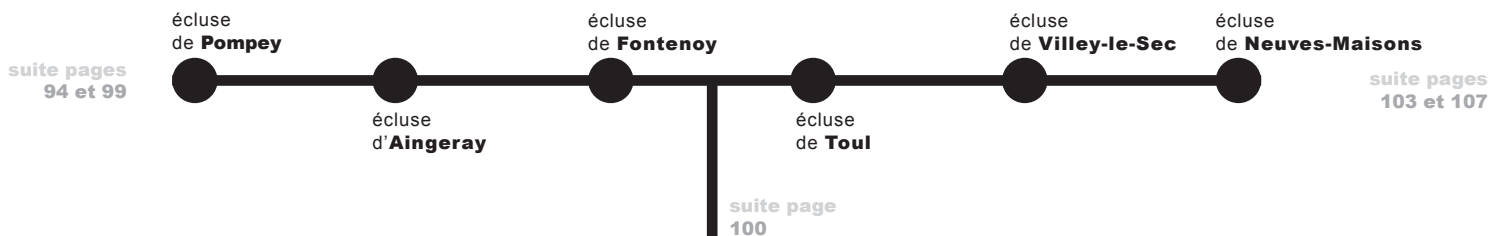


- navigation libre
- navigation programmée
- service spécial d'éclusage
- fermeture d'ouvrages

Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés* : réservée aux bateaux de commerce, les demandes de passage doivent être formulées avant 14h00 avec une tolérance jusqu'à 16h00. La navigation des bateaux de plaisance est limitée à la période diurne dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce.

la Moselle, ouvrages de Pompey à Neuves-Maisons

1/2



du 15 avril au 10 novembre, **fermé le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre**

du lundi au vendredi



samedis, dimanches et jours fériés



-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés* : réservée aux bateaux de commerce quittant l'un des ports situés à l'intérieur du réseau. Les bateaux en transit pourront être éclusés pendant la demi-heure qui précède l'heure d'ouverture. Les demandes de passage doivent être formulées. Il n'y a pas de passage à la demande dans la nuit suivant le jour de fermeture. La navigation des bateaux de plaisance est limitée à la période diurne dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce.

la Moselle, ouvrages de Pompey à Neuves-Maisons

2/2

du 1^{er} janvier au 14 avril et du 11 novembre au 31 décembre (fermé le 1^{er} janvier, 11 novembre et 25 décembre).

du lundi au vendredi



samedis, dimanches et jours fériés



Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés*: la navigation programmée est réservée aux bateaux de commerce quittant l'un des ports situés à l'intérieur du réseau. Les bateaux en transit pourront être éclusés pendant la demi-heure qui précède l'heure d'ouverture. Les demandes de passage doivent être formulées. Il n'y a pas de passage à la demande dans la nuit suivant les jours de fermeture. La navigation des bateaux de plaisance est limitée à la période diurne dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce.

* **service supplémentaire pour les bateaux de plaisance du 17 mars au 14 avril** : la demande de passage de 17 h 30 à 19 h devra se faire avant 15 h pour un passage le soir même.

canal de la Meuse, du port de Givet à la Belgique

1/2

suite page 102

écluse n° 59
des **Quatre-Cheminées**

haute saison du 1^{er} mars au 10 novembre, **fermé le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre**

du lundi au samedi



dimanche et jours fériés



-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

Navigation programmée de 6h00 à 7h00 réservée aux bateaux de commerce ; navigation programmée de 19h00 à 20h00 réservée aux bateaux de commerce venant de Belgique à destination du port de Givet. Les demandes de passage doivent être formulées. Il n'y a pas de passage à la demande dans la nuit suivant les jours de fermeture. La navigation des bateaux de plaisance est limitée à la période diurne dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce.

canal de la Meuse, du port de Givet à la Belgique

2/2

basse saison du 1^{er} janvier au 29 février et du 11 novembre au 31 décembre, **fermé le 1^{er} janvier, 11 novembre et le 25 décembre** (sans passage à la demande dans la nuit suivant les jours de fermeture)

du lundi au samedi pour les bateaux de commerce



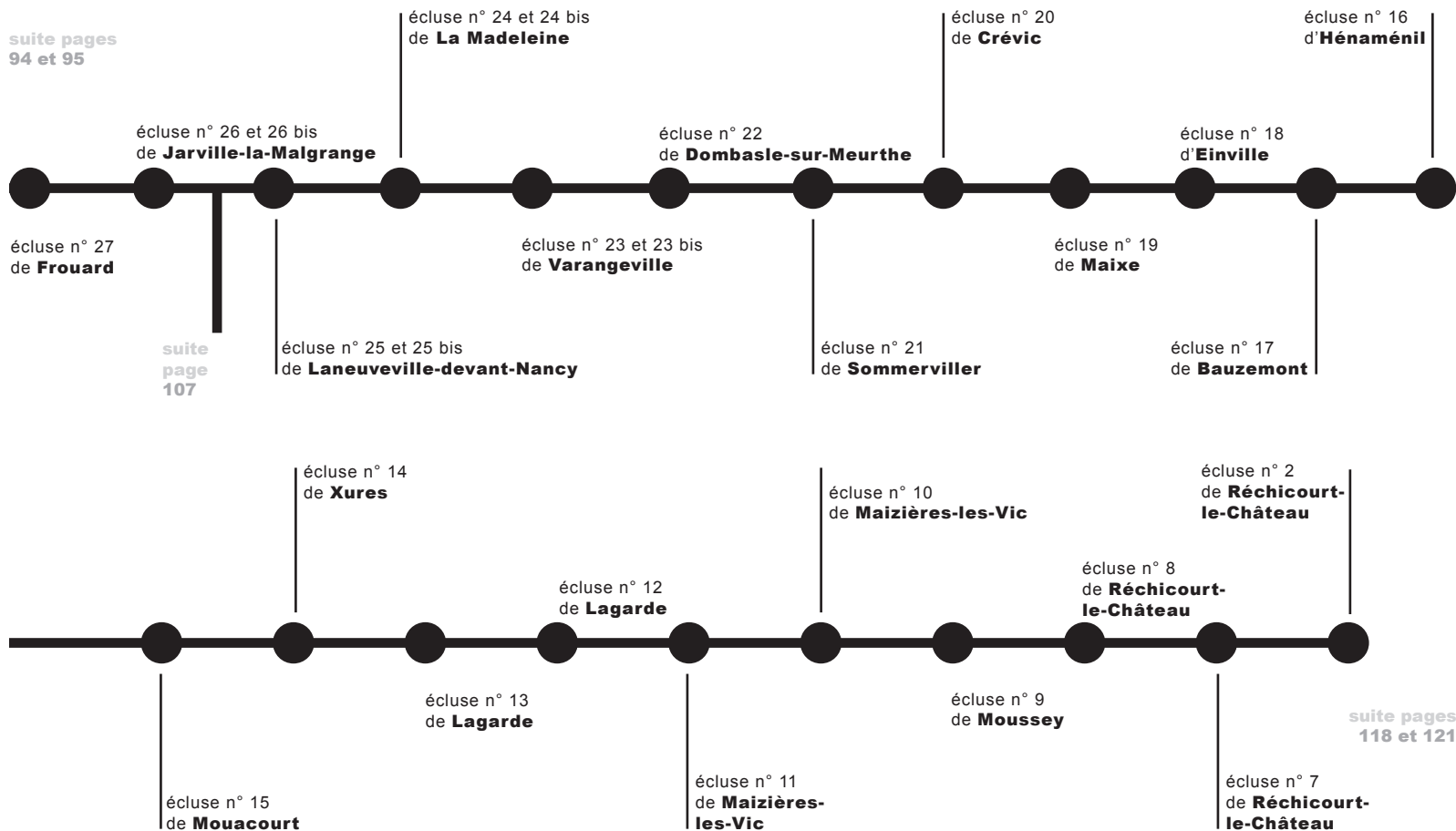
dimanches et jours fériés



-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

La navigation des bateaux de plaisance est limitée à la période diurne dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce.

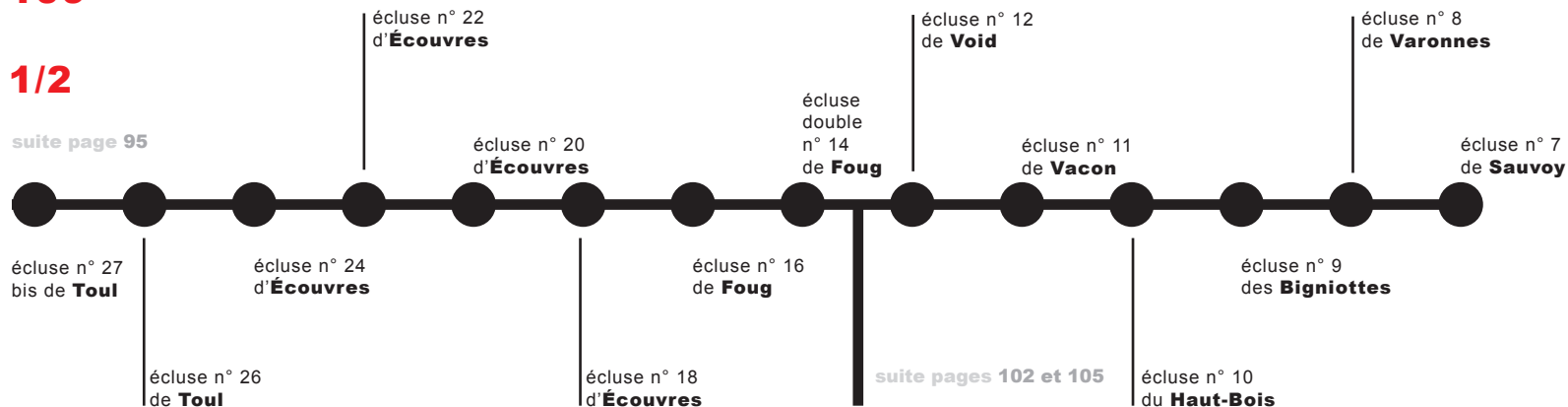
canal de la Marne au Rhin (CMR), de l'écluse n° 27 à l'est de Frouard à l'écluse n° 2 de Réchicourt horaires pages 108 et 109



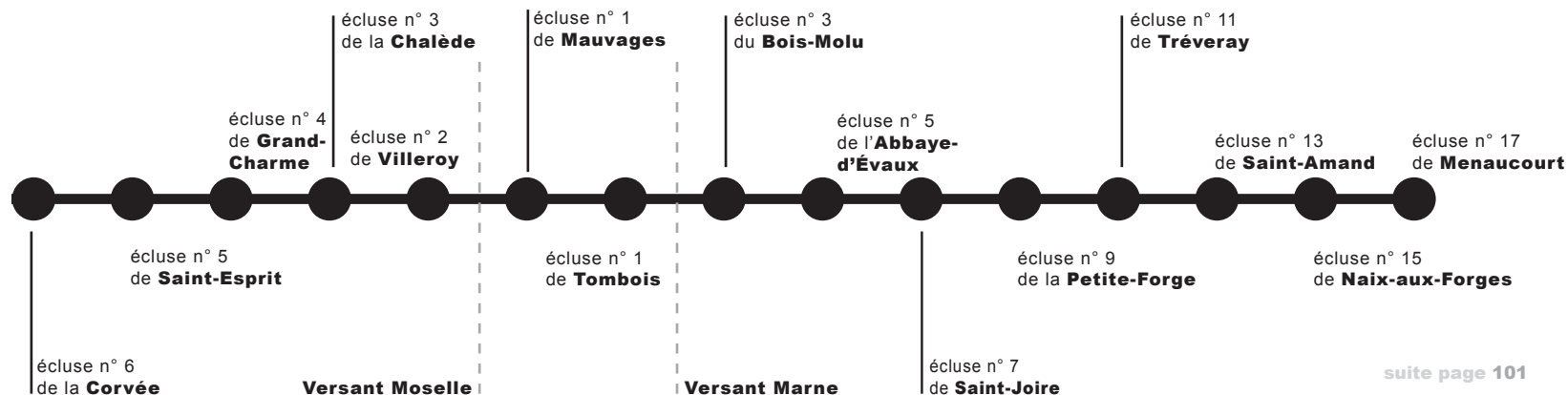
canal de la Marne au Rhin (CMR) Ouest, de l'écluse n° 27 bis de Toul à l'écluse n° 70 de Saint-Etienne (Vitry en Perthois) horaires pages 108 et 109

1/2

suite page 95



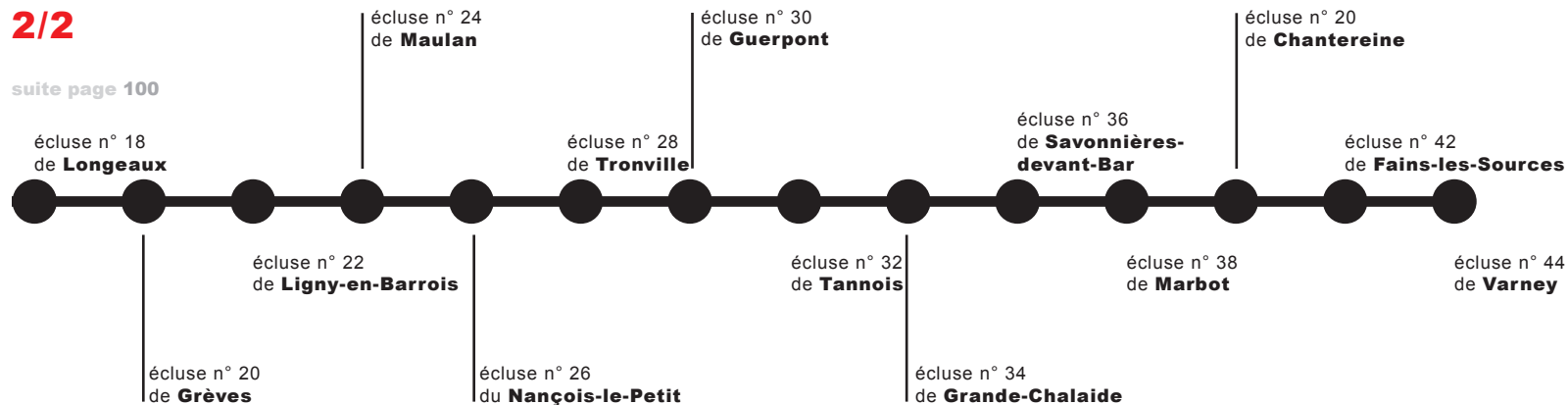
100



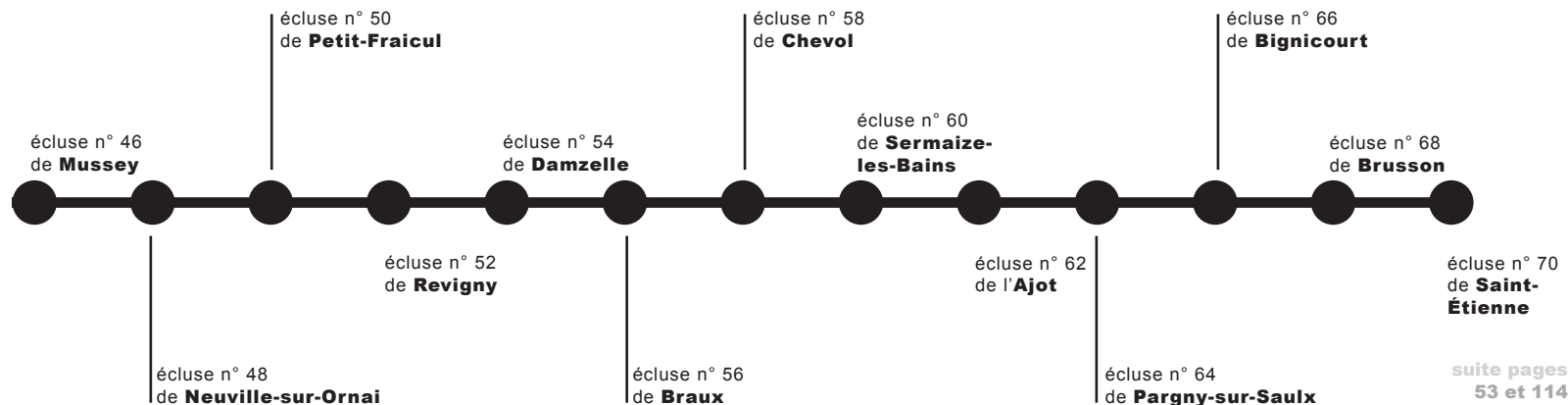
canal de la Marne au Rhin (CMR) Ouest versant Marne, de l'écluse n°27bis de Toul à l'écluse de Saint-Etienne (Vitry en Perthois) horaires pages 108 et 109

2/2

suite page 100



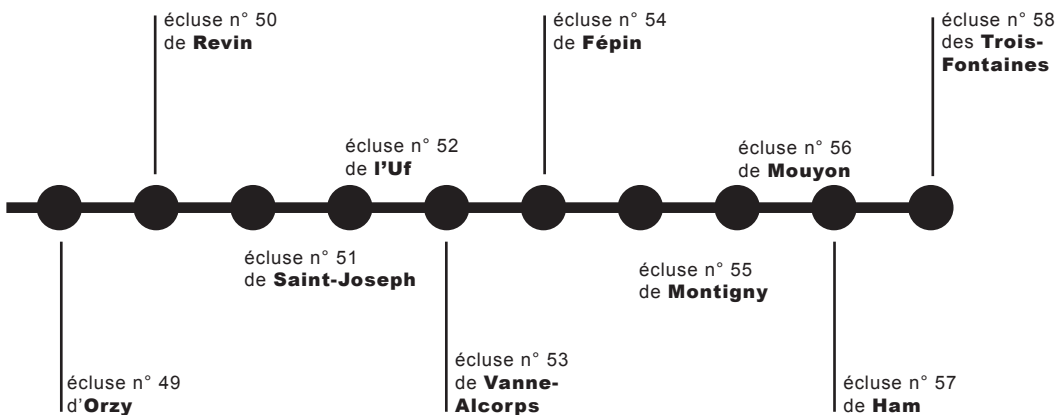
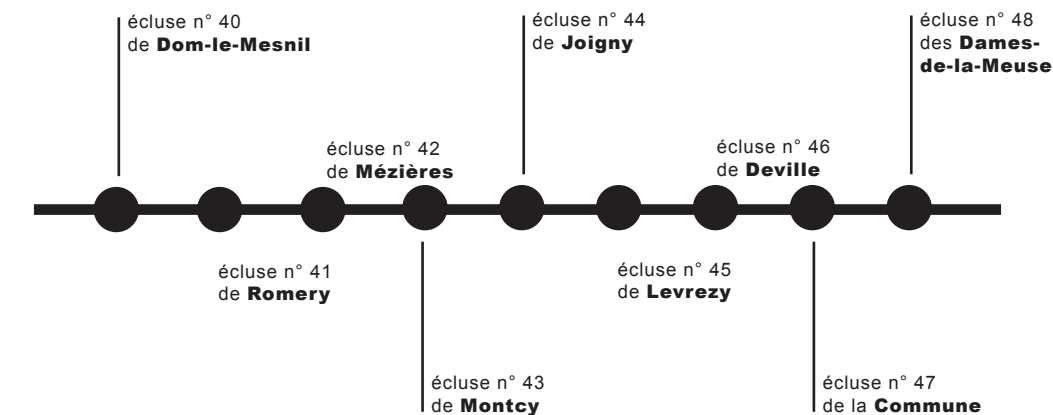
101



suite pages 53 et 114

canal de la Meuse (ex CEBN), de Pont à Bar écluse 40 de Dom le Mesnil à l'écluse n° 58 des Trois-Fontaines horaires pages 108 et 109

suite pages 106
et 111

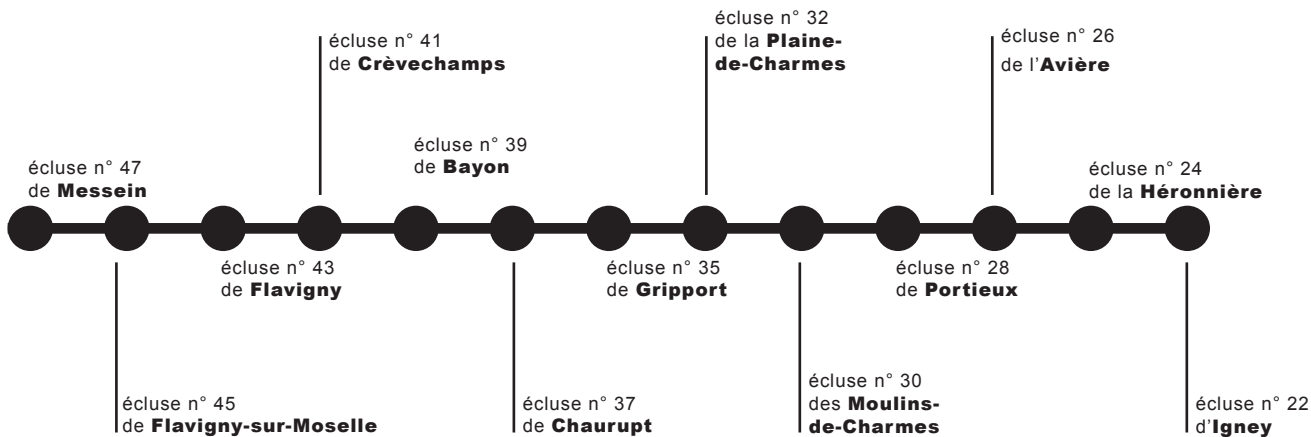


suite page 97

canal des Vosges (ex CEBS), horaires pages 108 et 109 de Messein
écluse n° 47 versant Moselle à Corre écluse n° 46 versant Saône

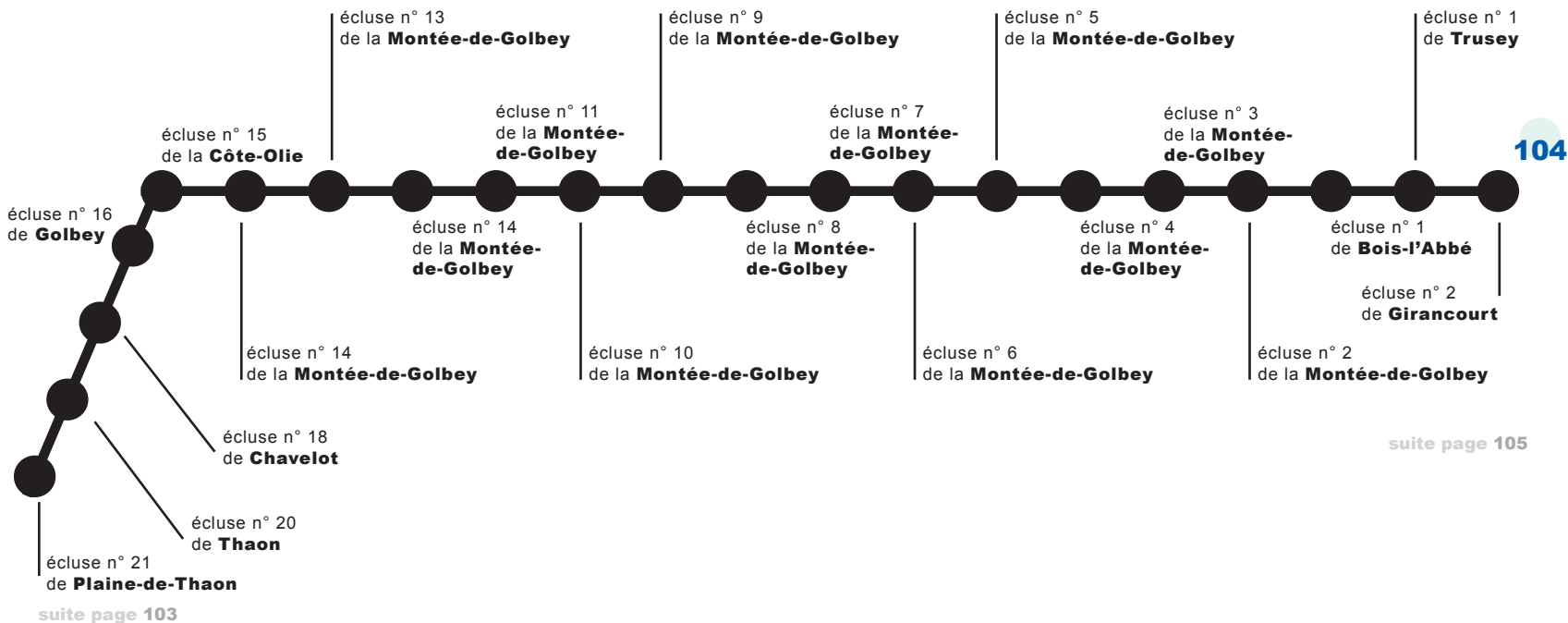
1/3

suite pages
95 et 107



canal des Vosges (ex CEBS), horaires pages 108 et 109, de Messein écluse n° 47 versant Moselle à Corre écluse n° 46 versant Saône

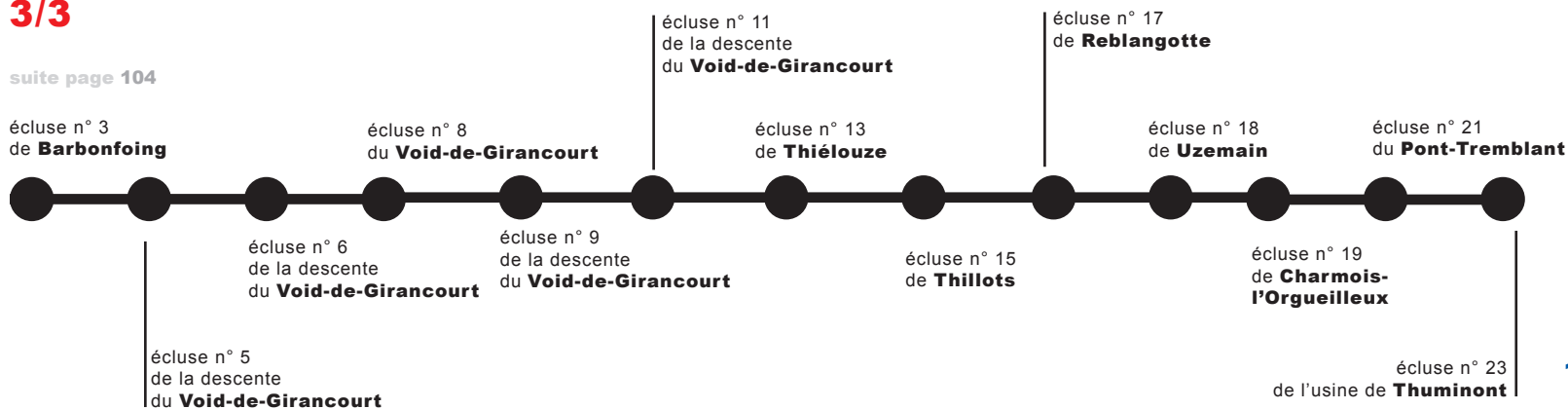
2/3



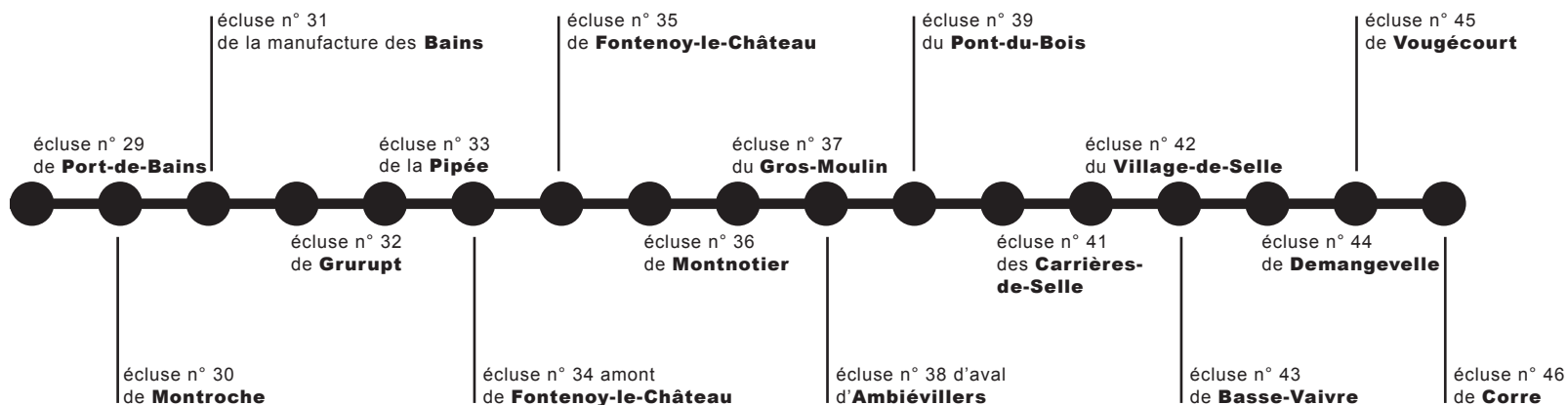
canal des Vosges (ex CEBS), de Messein écluse n° 47 versant Moselle à Corre écluse n° 46 versant Saône, horaires p108 et 109

3/3

suite page 104

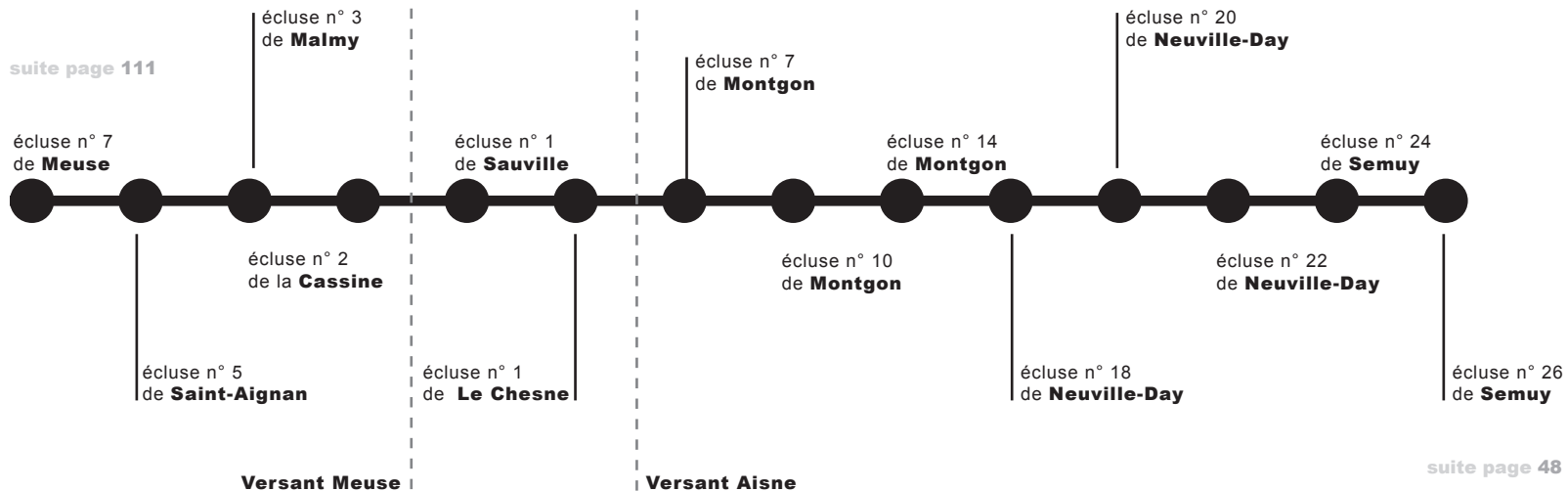


105

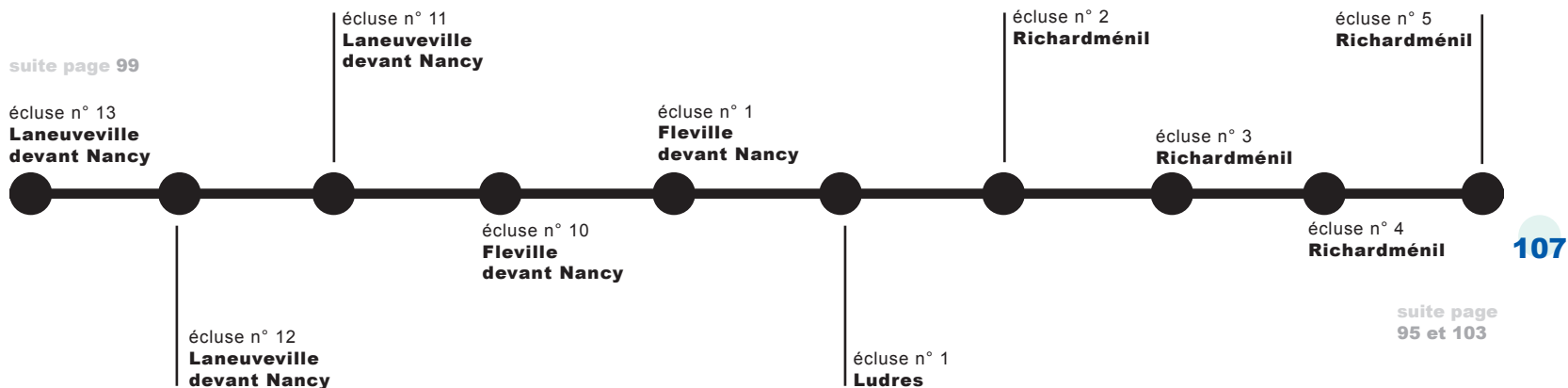


suite page 159

canal des Ardennes, de l'écluse n° 7 de Pont à Bar versant Meuse à l'écluse n° 26 à Semuy versant Aisne horaires pages 108 et 109



embranchement de Nancy, de l'écluse n° 13 de Laneuveville-devant-Nancy à l'écluse n° 5 de Richardménil **horaires pages 108 et 109**



horaires correspondants aux itinéraires des pages 99 à 107 1/2

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre. La navigation programmée est réservée aux bateaux de commerce.

Canal de la Marne au Rhin-Est, fermeture du pont-levis de **Bazin** à Nancy et du pont levis de Malzeville de 12 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 14 h 00. Entre les écluses de Frouard et Dombasle, service spécial d'éclusage jusqu'à 1 h 00 du matin réservé aux bateaux à passagers. **Canal de la Marne au Rhin-Ouest**, tunnel de **Mauvages**, départ de Demange-aux-Eaux à 8h30 et à 13h30, départ de Mauvages à 10h30 et à 15h30. **Port de France à Toul** : les plaisanciers ne doivent quitter la base de location ainsi que le port avant l'heure normale de navigation, pour éviter d'encombrer l'écluse n°26.

Fermeture des ponts levis de Popey, Marbeaumont, Fains-les-Sources et Mussey de 12h à 12h30.

haute saison du 17 mars au 10 novembre

du lundi au vendredi



samedi



dimanche et jours fériés



horaires correspondants aux itinéraires des pages 99 à 107

2/2

service complémentaire CMR est de **Lagarde à Réchicourt** du 17 mars au 14 juin et du 16 septembre au 10 novembre.

samedi



du 15 juin au 15 septembre **tous les jours**



basse saison du 1^{er} janvier au 16 mars et du 11 novembre au 31 décembre

tous les jours du lundi au samedi

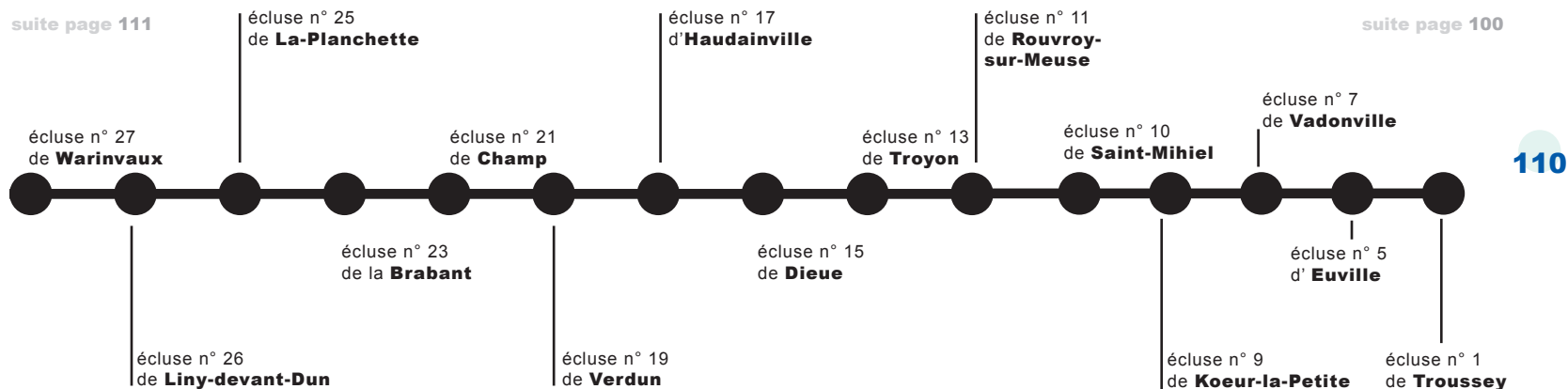


dimanche et jours fériés



canal de la Meuse (ex CEBN), de Troussey écluse n° 1 à Donchéry écluse n° 39 horaires pages 112 et 113

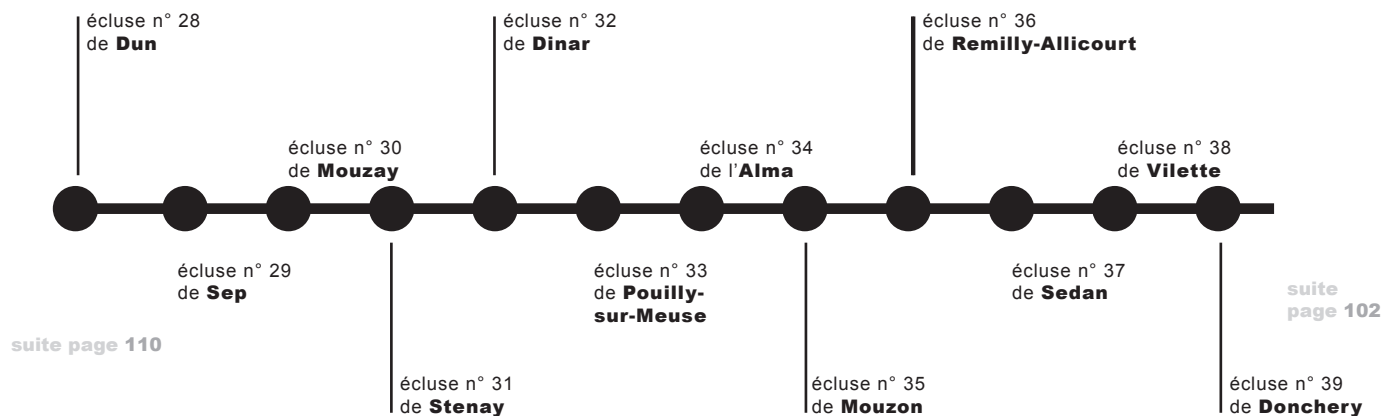
1/2



Navigation de plaisance accompagnée sur les secteurs manuels en haute saison : (voir page 111)

canal de la Meuse (ex CEBN), de Troussey écluse n°1 à Donchéry écluse n°39 horaires pages 112 et 113

2/2



horaires correspondants aux itinéraires des pages 110 et 111 1/2

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

Il n'y a pas de passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture.

Navigation accompagnée : quand le trafic est normal, les bateaux sont pris en compte selon leur demande. Toutefois, ponctuellement des regroupements peuvent s'effectuer pour favoriser la régularité des passages aux écluses. Sur le canal des Vosges (ex CEEBS) uniquement, hors très haute saison et en cas d'affluence, la navigation peut être organisée par demi-journées, avec des départs à heures fixes à 9 h et à 13 h (un départ par demi-journée). Dans ce cas les usagers sont prévenus la veille avant 15 h 00.

haute saison du 17 mars au 10 novembre



du lundi au vendredi



samedis dimanches et jours fériés



horaires correspondants aux itinéraires des pages 110 et 111 2/2

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre. Il n'y a pas de passage à la demande dans la nuit précédant ces jours de fermeture.

basse saison du 1^{er} janvier au 16 mars et du 11 novembre au 31 décembre

du lundi au vendredi

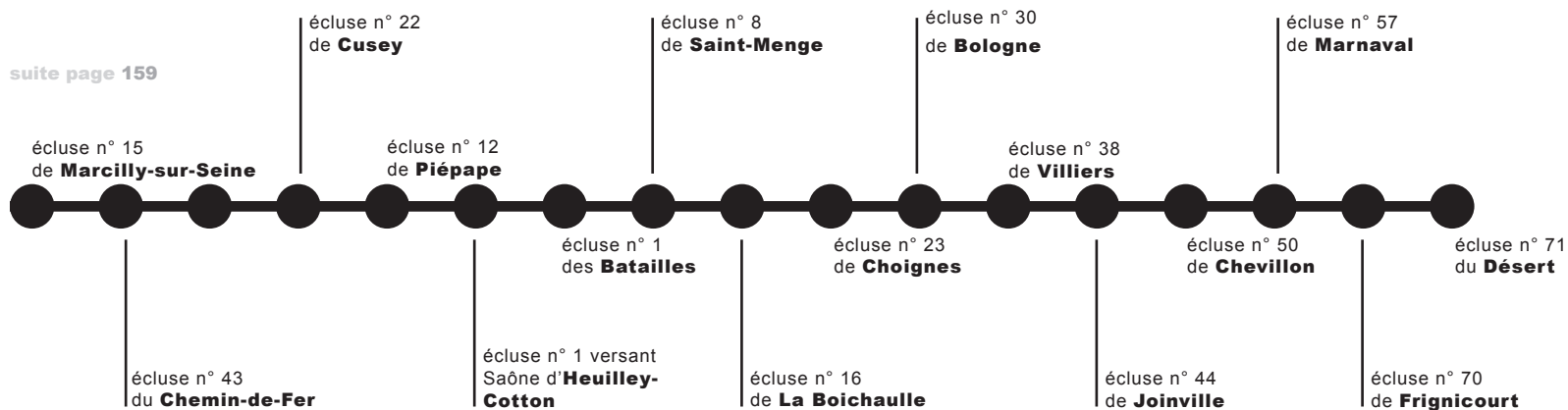


samedi, dimanche et jours fériés



canal entre Champagne et Bourgogne (canal de la Marne à la Saône)

1/3



114

suite pages
53 et 101

canal entre Champagne et Bourgogne (canal de la Marne à la Saône)

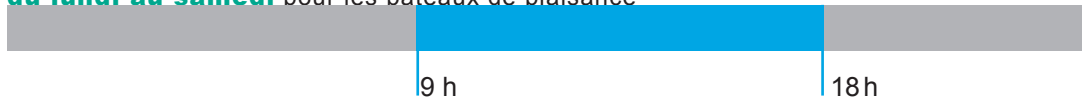
2/3

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre. Les bateaux doivent annoncer leur entrée sur le canal entre Champagne et Bourgogne en indiquant leur destination. Les appels sont reçus chaque jour d'ouverture, la veille du passage, avant 15 h. Les bateaux annoncés font l'objet d'une mise en programmation à charge du service de la navigation.

du lundi au samedi pour les bateaux de commerce



du lundi au samedi pour les bateaux de plaisance



canal entre Champagne et Bourgogne (canal de la Marne à la Saône)

3/3

dimanche pour tous les bateaux



Navigation libre dans les secteurs automatisés : écluses 71 à 45 (versant Marne) et écluses 1 à 43 (versant Saône).

Navigation à la demande dans les secteurs manuels : écluses 44 à 1 (versant Marne)

-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

canal du Rhône au Rhin, bief de Niffer-Mulhouse

suite page 129

écluse
de **Kembs-Niffer**



tous les jours

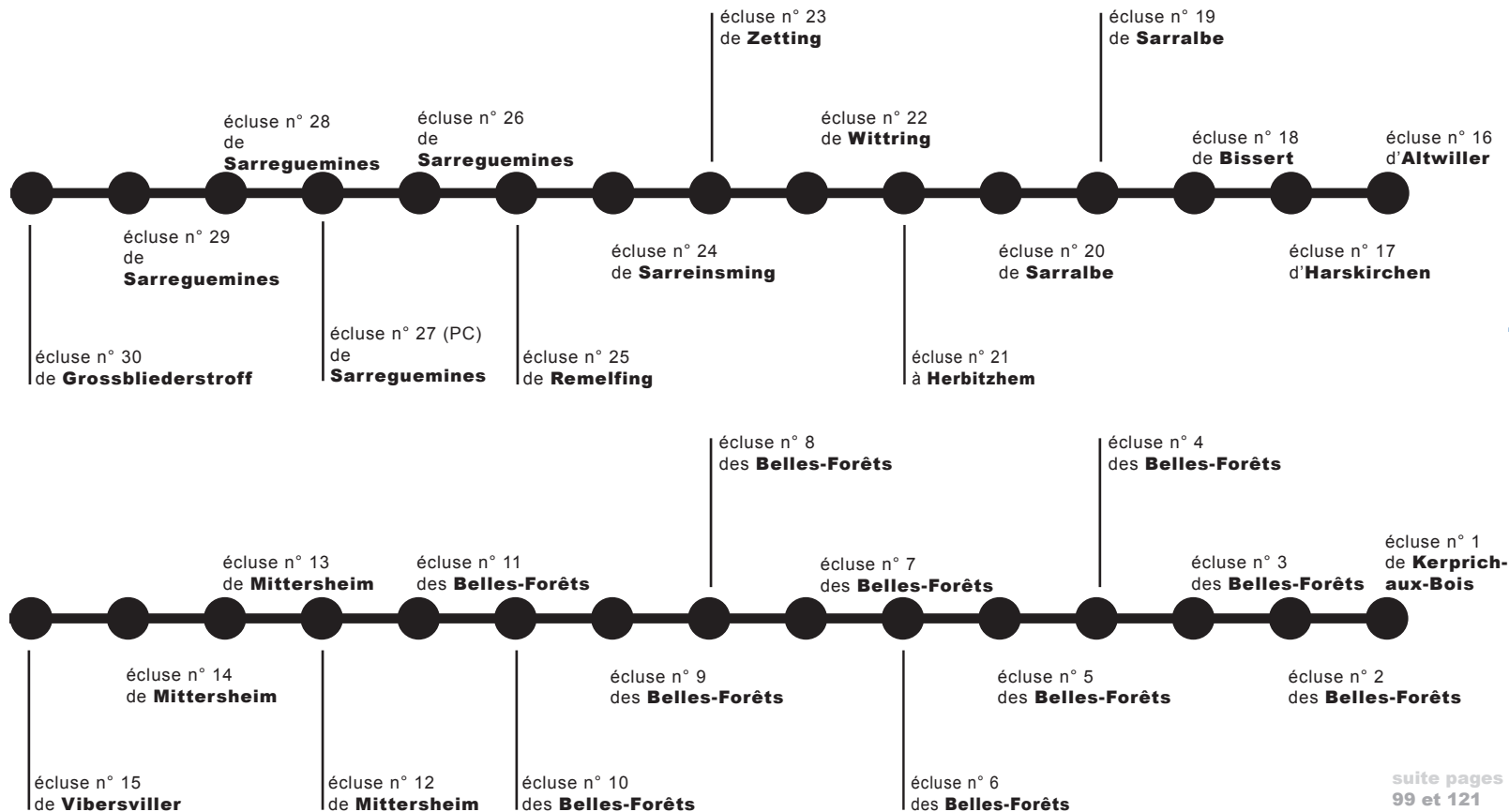


Navigation des bateaux de plaisance en période diurne.

-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

canal des Houillères de la Sarre et Sarre canalisée

1/3



canal des Houillères de la Sarre et Sarre canalisée

2/3

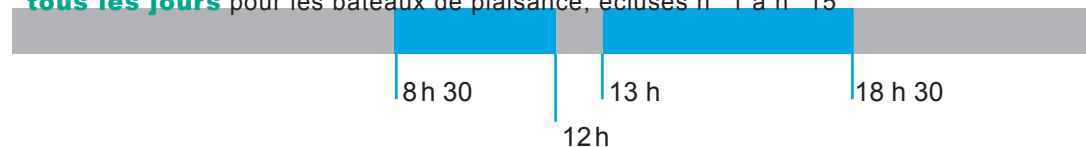
Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

haute saison du 17 mars au 10 novembre

tous les jours pour les bateaux de commerce



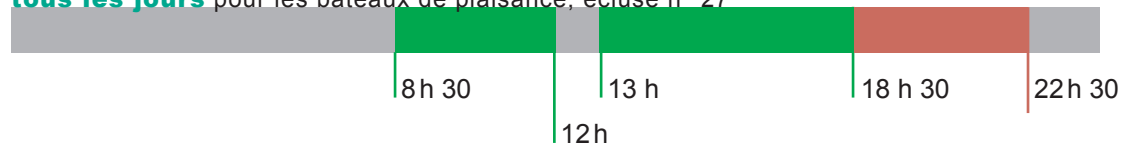
tous les jours pour les bateaux de plaisance, écluses n° 1 à n° 15



tous les jours pour les bateaux de plaisance, écluses n° 16 à 26 et n° 28 à 30



tous les jours pour les bateaux de plaisance, écluse n° 27



Le service spécial d'éclusement ne concerne que les écluses 27 à 30.



canal des Houillères de la Sarre et Sarre canalisée

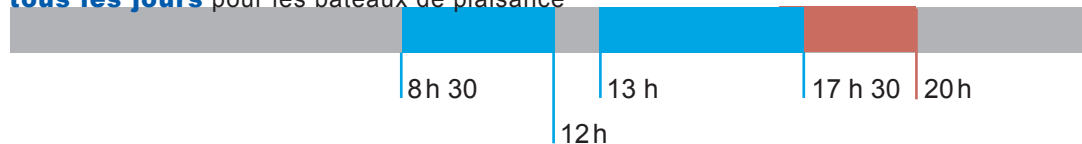
3/3

basse saison du 1^{er} janvier au 16 mars et du 11 novembre au 31 décembre

tous les jours pour les bateaux de commerce



tous les jours pour les bateaux de plaisance

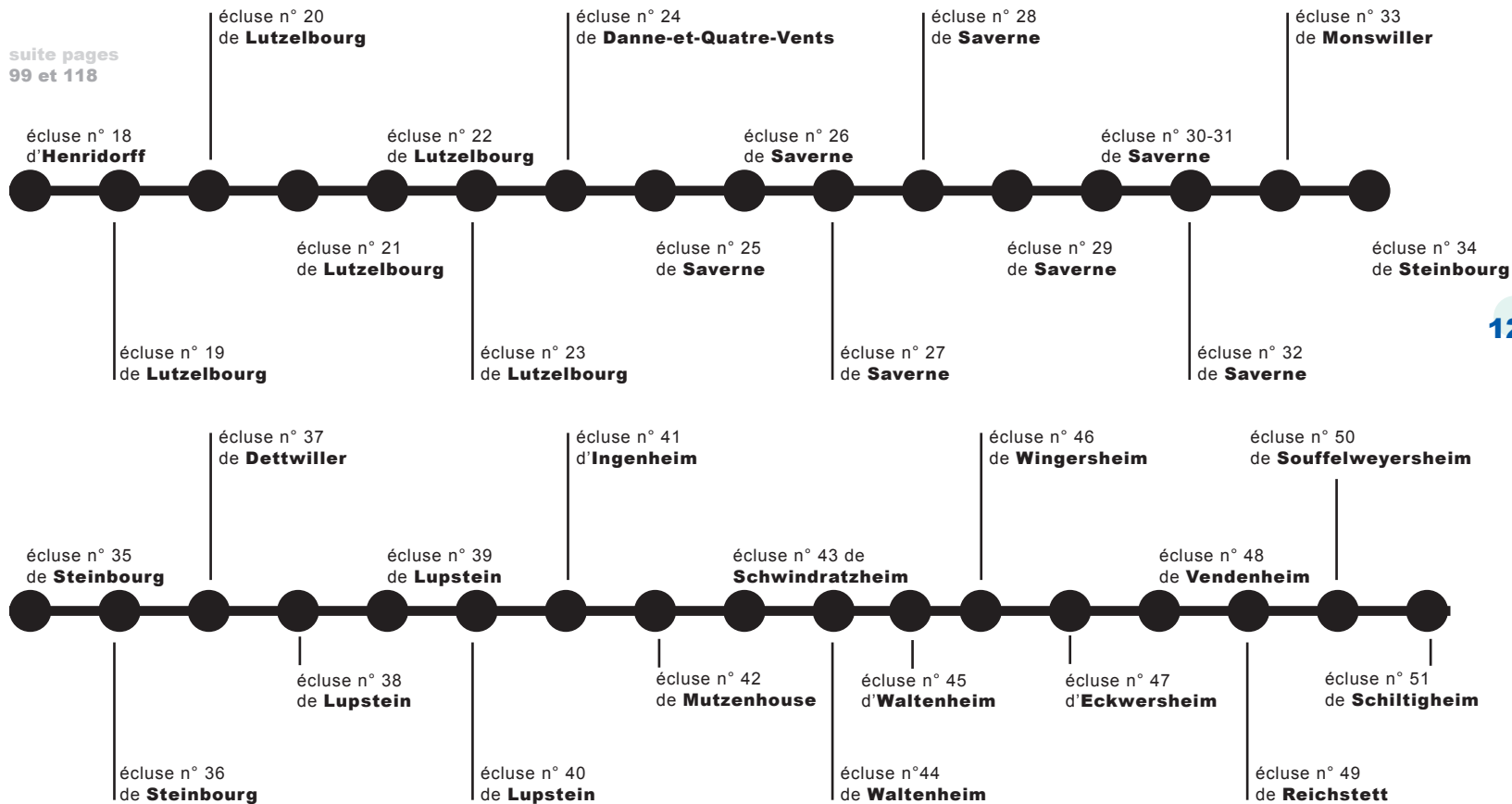


Le service spécial d'éclusage ne concerne que les écluses de 27 à 30.



canal de la Marne au Rhin-Est, de Strasbourg au bief de partage

1/3



suite pages
99 et 118

canal de la Marne au Rhin-Est, de Strasbourg au bief de partage

2/3

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés*: les demandes de passage doivent être formulées la veille avant 16 h 00. L'exploitation des tunnels et du plan incliné est interrompue 1 heure avant la fin des horaires d'ouverture.

haute saison du 17 mars au 14 juin et du 16 septembre au 10 novembre

du lundi au samedi



le dimanche



haute saison du 15 juin au 15 septembre,

- pour la section bief de partage écluse 41 à Ingenheim

tous les jours



canal de la Marne au Rhin-Est, de Strasbourg au bief de partage

3/3

basse saison du 1er janvier au 16 mars et du 11 novembre au 31 décembre

du lundi au samedi pour les bateaux de commerce



du lundi au samedi pour les bateaux de plaisance



le dimanche pour les bateaux de commerce



le dimanche pour les bateaux de plaisance





Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

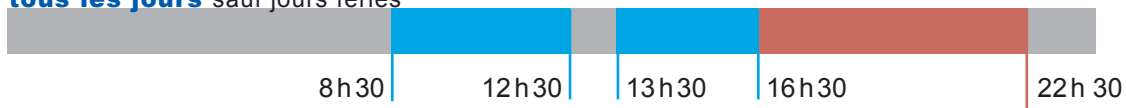
haute saison du 1^{er} mai au 30 septembre

tous les jours entre 12h30 et 13h30 navigation réservée aux bateaux de commerce



basse saison du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 31 décembre

tous les jours sauf jours fériés



Des passages supplémentaires de bateaux à passagers aux écluses A et B de la Petite France peuvent être autorisés par le service de la navigation hors horaires ainsi que les jours fériés sans navigation (1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre). Les bateaux de plaisance individuels souhaitant, dans le cadre de ces horaires, franchir l'écluse A de la Petite France (uniquement dans le sens avalant), entre deux bateaux à passagers montants, devront s'annoncer au moins une heure avant.

canal du Rhône au Rhin, branche Nord, d'Erstein à Strasbourg

suite page 126



suite pages 124, 125 et 135

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés*: les demandes de passage doivent être formulées la veille avant 16 h 00.

haute saison du 17 mars au 10 novembre **du lundi au samedi**



le dimanche

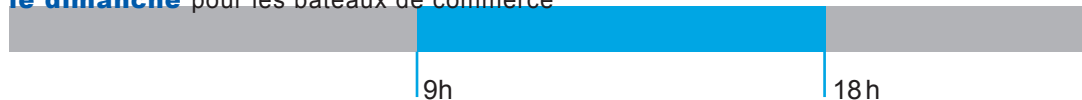


basse saison du 1^{er} janvier au 16 mars et du 11 novembre au 31 décembre

du lundi au samedi pour les bateaux de commerce



le dimanche pour les bateaux de commerce



tous les jours pour les bateaux de plaisance

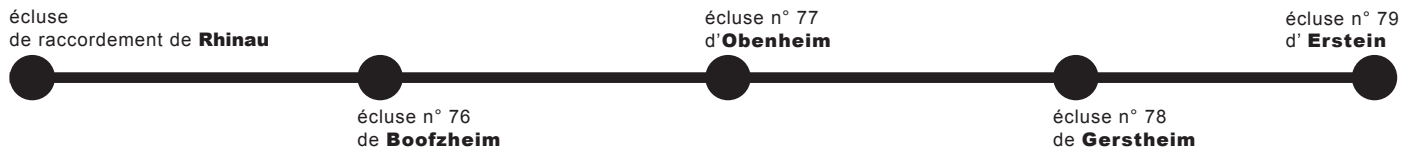


- navigation libre
- navigation programmée
- service spécial d'éclusage
- fermeture d'ouvrages

canal du Rhône au Rhin, branche Nord, de Rhinau à Erstein

1/2

suite page 128



suite page 125

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

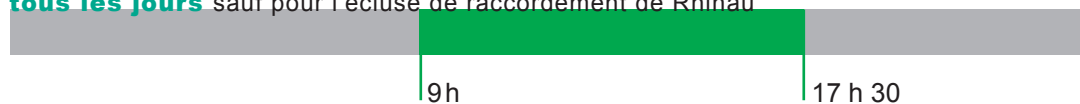
Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés* :

les demandes de passage doivent être formulées la veille avant 16 heures.

126

haute saison du 17 mars au 10 novembre

tous les jours sauf pour l'écluse de raccordement de Rhinau

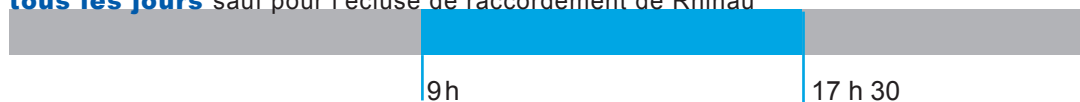


Entre 12 h 00 et 13 h 00 les interventions du service de la navigation peuvent nécessiter un peu plus de temps que sur le reste de la journée.

- navigation libre
- navigation programmée
- service spécial d'éclusage
- fermeture d'ouvrages

basse saison du 1^{er} janvier au 16 mars et du 11 novembre au 31 décembre

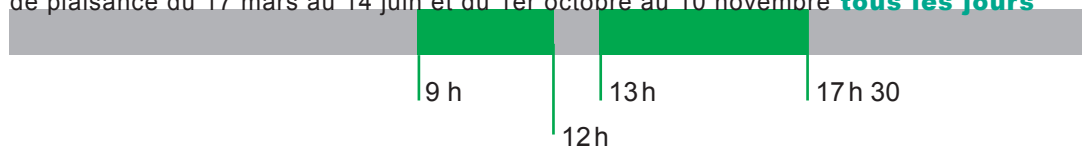
tous les jours sauf pour l'écluse de raccordement de Rhinau



canal du Rhône au Rhin, branche Nord, écluse de raccordement de Rhinau

2/2

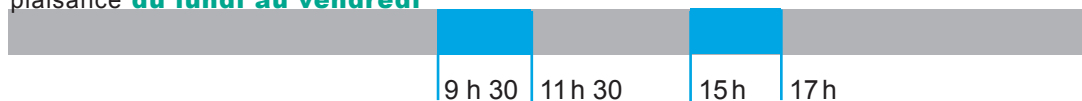
haute saison du 15 juin au 30 septembre et **les samedis et dimanches** pour les bateaux de plaisance du 17 mars au 14 juin et du 1er octobre au 10 novembre **tous les jours**



haute saison du 17 mars au 14 juin et du 1er octobre au 10 novembre pour les bateaux de commerce **tous les jours**



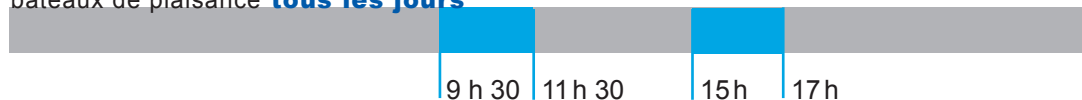
haute saison du 17 mars au 14 juin et du 1er octobre au 10 novembre pour les bateaux de plaisance **du lundi au vendredi**



basse saison du 1er janvier au 16 mars et du 1er novembre au 31 décembre pour les bateaux de commerce **tous les jours**



basse saison du 1er janvier au 16 mars et du 1er novembre au 31 décembre pour les bateaux de plaisance **tous les jours**



-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

canal de Colmar

écluse
de l'III



écluse
du **Rhin (B)**

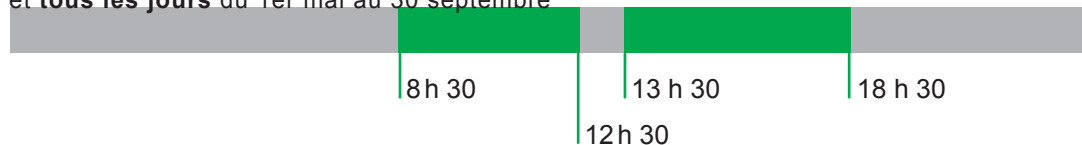
suite page 126

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

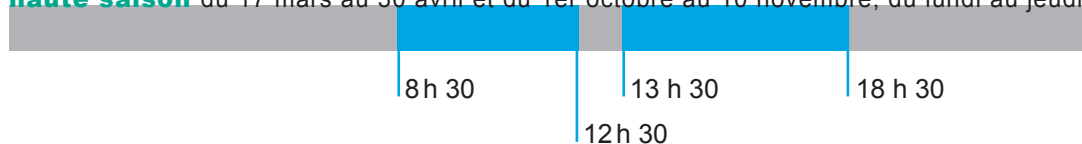
Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés*: les demandes de passage doivent être formulées la veille avant 15 h 00 pour un passage le matin ou le jour même avant midi pour un passage l'après-midi.

haute saison du 17 mars au 10 novembre **du vendredi au dimanche**

et **tous les jours** du 1^{er} mai au 30 septembre

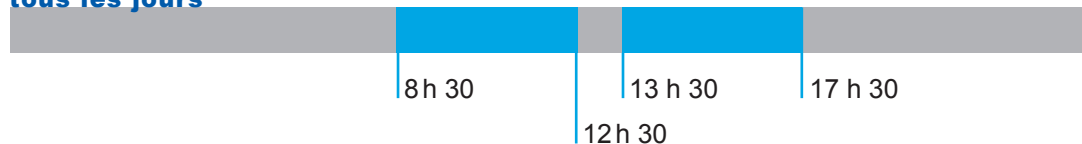


haute saison du 17 mars au 30 avril et du 1^{er} octobre au 10 novembre, du lundi au jeudi



basse saison du 1^{er} janvier au 16 mars et du 11 novembre au 31 décembre

tous les jours

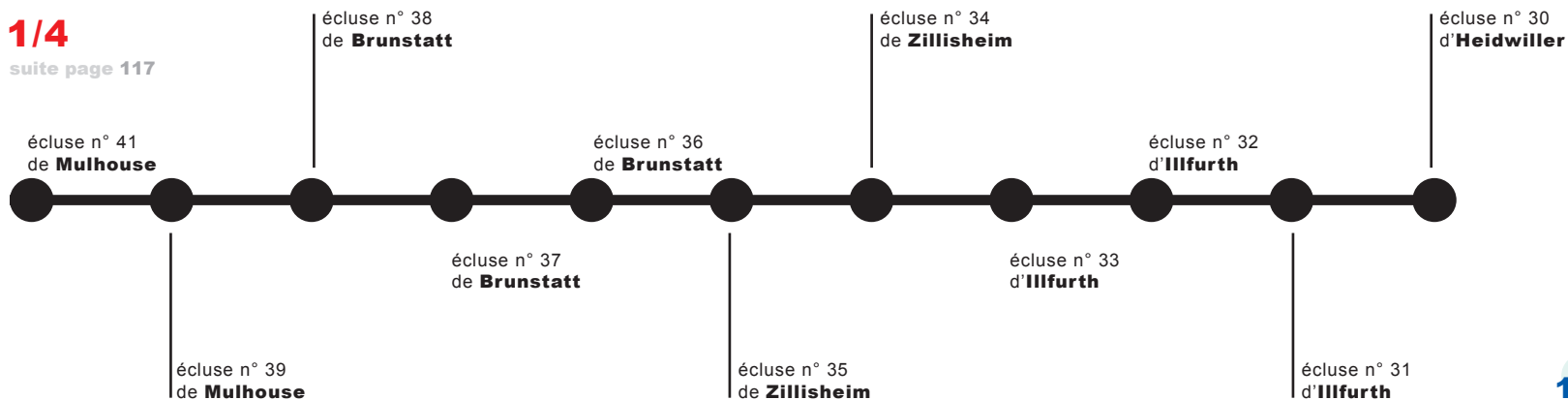


-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages

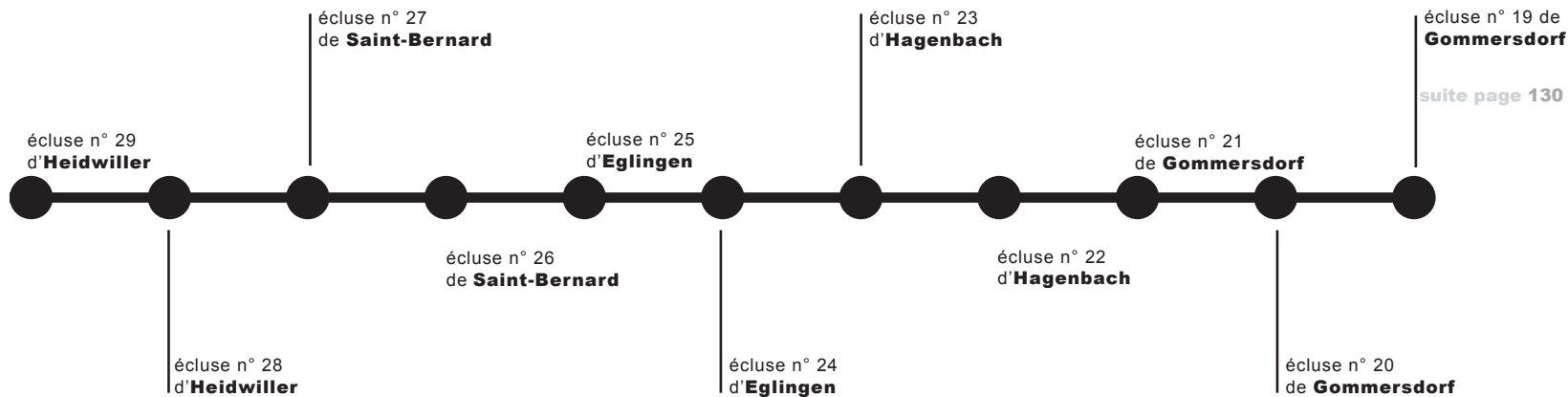
canal du Rhône au Rhin, de l'écluse n° 41 de Mulhouse à l'écluse n° 7S de Bourogne

1/4

suite page 117



129

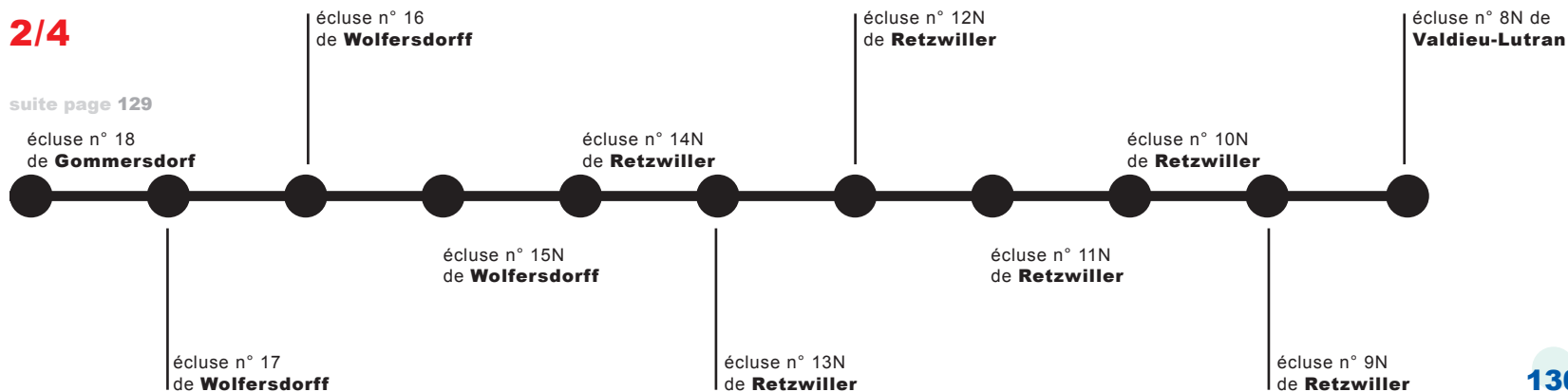


suite page 130

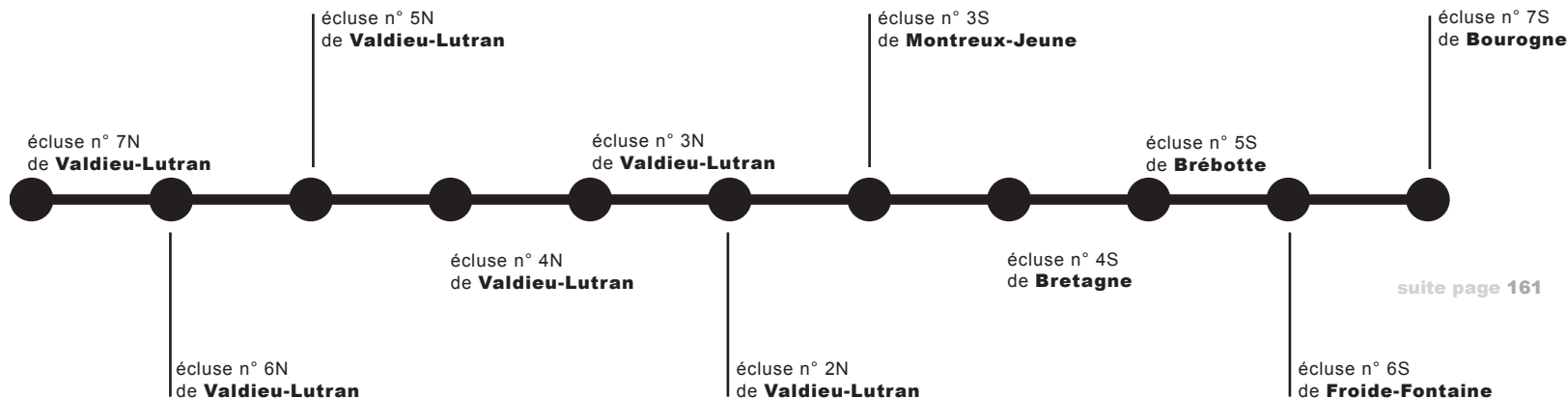
canal du Rhône au Rhin, de l'écluse n° 41 de Mulhouse à l'écluse n° 7S de Bourogne

2/4

suite page 129



130



suite page 161

canal du Rhône au Rhin, de l'écluse n° 41 de Mulhouse à l'écluse n° 7S de Bourogne

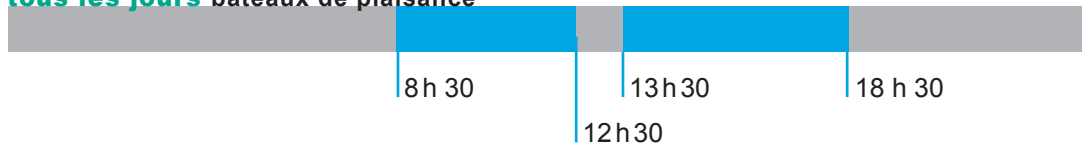
3/4

Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés*: les demandes de passage doivent être formulées la veille avant 16 h 00.

haute saison du 17 mars au 10 novembre

tous les jours bateaux de plaisance



tous les jours bateaux de commerce*

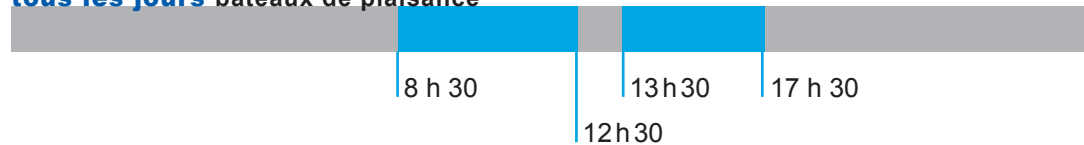


canal du Rhône au Rhin, de l'écluse n° 41 de Mulhouse à l'écluse n° 7S de Bourogne

4/4

basse saison du 1er janvier au 16 mars et du 11 novembre au 31 décembre

tous les jours bateaux de plaisance



tous les jours bateaux de commerce*



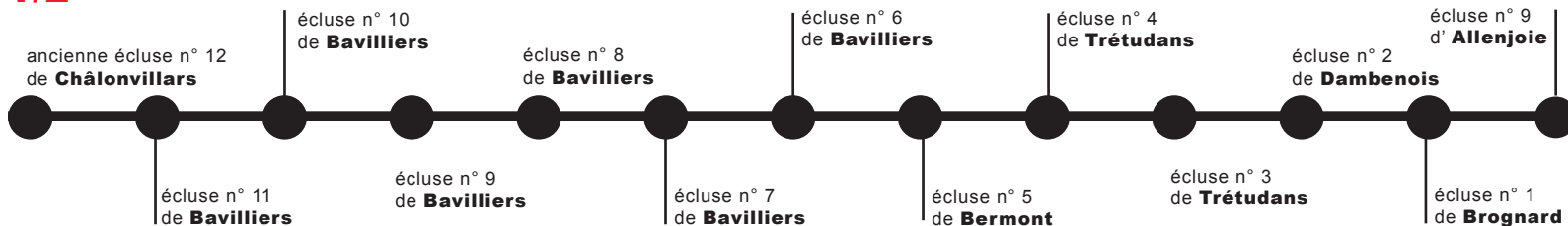
* La navigation à la demande des bateaux de commerce isolés est possible de 7h00 à 19h00 en haute saison et de 7h30 à 17h30 en basse saison. En cas de passage en convoi, ces dispositions spéciales ne sont garanties que si l'écart entre deux bateaux successifs est d'au moins 24 heures à l'entrée du secteur.



canal de Montbéliard à la haute Saône

1/2

suite page 129

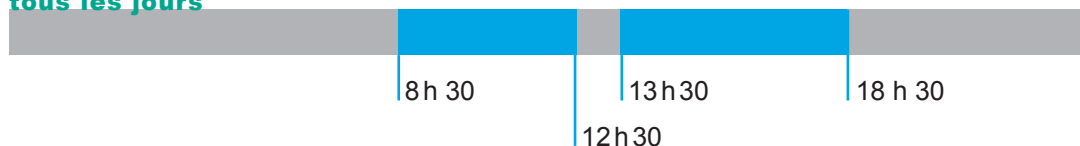


Fermé le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 1^{er} novembre, le 11 novembre et le 25 décembre.

Navigation programmée ou navigation à la demande et *modes d'exploitation associés*: les demandes de passage doivent être formulées la veille avant 16 h 00.

haute saison du 17 mars au 10 novembre

tous les jours

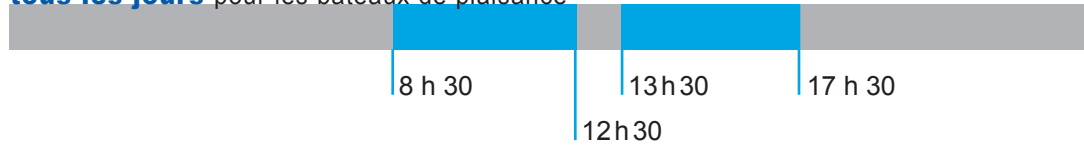


canal de Montbéliard à la haute Saône

2/2

basse saison du 1^{er} janvier au 16 mars et du 11 novembre au 31 décembre

tous les jours pour les bateaux de plaisance



le Rhin, ouvrage de Gamsheim

suite pages
121, 124 et 125

écluse
de **Gamsheim**



tous les jours



-  navigation libre
-  navigation programmée
-  service spécial d'éclusage
-  fermeture d'ouvrages